

**Résumé des travaux de la 3<sup>e</sup> session du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) chargé d'élaborer un instrument international  
 juridiquement contraignant sur la pollution par le plastique, notamment dans le milieu marin**

	11 nov. 2023	12 nov. 2023	13 nov. 2023	14 nov. 2023	15 nov. 2023	16 nov. 2023	17 nov. 2023	18 nov. 2023	19 nov. 2023
<b>Réunions préliminaires</b>	<p>Réunion préliminaire pour discussion du rapport de synthèse regroupant les contributions des pays, y compris celle de la Tunisie et des observateurs, envoyées le 15 septembre 2023.</p> <p>La Tunisie a présenté sa 1<sup>ère</sup> intervention au cours de cette réunion en mettant en exergue quelques passages de sa contribution.</p>	<p>Consultation régionale du Groupe de négociation africain (GNA) : 9 points ont été discutés selon l'ordre du jour :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Remarques préliminaires</li> <li>2. Adoption de l'ordre du jour</li> <li>3. Briefing du Bureau</li> <li>4. Déclaration écrite de l'AGN sur le rapport de synthèse</li> </ol> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Points non discutés lors de la 2<sup>e</sup> session du CIN (INC-2), y compris le préambule, la portée, les définitions, etc.</li> <li>• Arrangements institutionnels</li> <li>• Activités intersessions</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Déclaration d'ouverture de l'AGN (point 4)</li> <li>6. Positions <a href="#">du GNA</a> sur le Draft Zéro (CG1 et CG2)</li> <li>7. Positions <a href="#">du GNA</a> sur le Draft Zéro (CG3)</li> <li>8. Organisation du travail du GNA</li> <li>9. <a href="#">Autres questions</a></li> </ol>	<p>Premier jour de la 3<sup>e</sup> session du CIN : discours d'ouverture (Secrétaire exécutif du Secrétariat du CIN, Président du CIN, Directeur exécutif du PNUE et Président du Kenya).</p>						

<p><b>Organisation des travaux (12-13 nov. 2023)</b></p>		<p>Le Comité a passé en revue les questions de procédure des points 3a, b et c de l'ordre du jour (OJ).  Au point 4 de l'OJ relatif à l'examen de la version zéro, une majorité d'États a abordé les éléments du traité et les mesures contraignantes nécessaires pour mettre fin à la pollution par le plastique comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Affirmant le soutien à l'avant-projet zéro du Président, ..., en tant que base pour les discussions de fond de cette session,</li> <li>o Demandant au Comité d'envisager des mesures contraignantes sur l'ensemble du cycle de vie des plastiques, y compris l'élimination des produits plastiques problématiques et évitables, ainsi que des produits chimiques et des polymères préoccupants et des exigences de qualité des produits polymères préoccupants, ainsi que des exigences en matière de conception, de composition et de performance des produits en vue de leur circularité.</li> </ul> <p>La Tunisie a présenté sa Déclaration lors de la journée du 13 novembre 2023.  Trois groupes de contact ont été créés pour examiner les différentes options incluses dans le Projet Zéro :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o GC1 : examen de la partie I (objectif) et de la partie II (mesures de contrôle)</li> <li>o GC2 : examen des parties III et IV (moyens et mesures de mise en œuvre)</li> <li>o GC3 : discussion des éléments qui pourraient être inclus dans les parties I, V et VI (préambule, définitions, principes, champ d'application, dispositions institutionnelles, dispositions finales)</li> </ul>
<p><b>GC1</b></p>		<p>Le GC1 s'est réuni dans la soirée du 13 novembre et a commencé par des discussions sur les objectifs (partie I. 2 de l'avant-projet zéro) et sur les dispositions relatives aux polymères plastiques primaires (partie II. 1). Le jour 3 de la 3<sup>e</sup> session du CIN a été consacré aux discussions dans les trois groupes de contact établis le jour 2 après la proposition du Président  Le GC1 a progressé sur la partie II. 2, 3, 4, 5 et 6, concernant l'élimination progressive des produits chimiques et des polymères préoccupants et des plastiques évitables et problématiques  Le GC 1 s'est réuni dans l'après-midi et a continué dans la soirée, avec une discussion sur les parties II. 2, 3, 4, 5 et 6 de l'avant-projet zéro avant la clôture.  Le GC1 a eu des discussions préliminaires sur les propositions de texte concernant l'objectif. Il y a eu convergence sur le fait que l'objectif devait être concis et court. Plusieurs États ont souligné qu'il semblait y avoir une convergence sur trois formulations de l'objectif : « mettre fin à la pollution par le plastique », « protéger la santé humaine et l'environnement » et se fonder sur une « approche globale du cycle de vie ». Les sessions du soir ont discuté de la compilation du projet de texte zéro révisé, partie II article 4-6, et ont confirmé que toutes les révisions suggérées ont été incluses dans le document.  Les co-facilitateurs du GC1 ont procédé à des examens de la compilation des propositions des États sur la partie I.2 et la partie II du projet zéro et presque tous les documents avec des textes fusionnés préparés par les co-facilitateurs, à l'exception de la partie II point 11 sur la pollution existante.  Le GC1 a progressé sur les parties II. 2, 3, 4, 5 et 6, relatives à l'élimination et à la suppression progressive des produits chimiques et polymères préoccupants et des produits plastiques évitables et problématiques, à la conception, à la composition et à la performance des produits, ainsi qu'aux substituts non plastiques, dans l'après-midi et la soirée</p>
<p><b>GC 2</b></p>		<p>Le GC 2 a achevé sa première lecture de <a href="#">la partie III et de l'article 1 sur le financement</a> du projet zéro. Certains États membres soutiennent l'option 1 de création d'un fonds dédié, en se référant aux résultats positifs de cette approche dans le cadre du Protocole de Montréal.  D'autres sont favorables à un nouveau mécanisme financier ou un nouveau fonds dans le cadre des dispositions existantes, afin d'éviter la fragmentation du soutien financier concernant les questions environnementales interconnectées.  Plusieurs États membres ont proposé que les moyens de mise en œuvre, et en particulier le mécanisme financier, fassent l'objet d'un examen plus approfondi.  Le mécanisme financier devrait être examiné plus en détail pendant l'intersession.  Le GC 2 a achevé sa première lecture de l'avant-projet et a constaté une convergence sur plusieurs points, comme le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologie.</p>

	<p>Le GC2 a terminé sa première lecture du projet zéro et a trouvé une convergence sur plusieurs sujets, tels que le renforcement des capacités, l'assistance technique et le transfert de technologie.</p> <p>Le GC 2 s'est réuni lors des sessions du matin et de l'après-midi et a examiné les dispositions relatives au renforcement des capacités, à l'assistance technique et au transfert technologique, aux plans d'action nationaux, à la mise en œuvre et au respect des dispositions, ainsi qu'au suivi et à l'établissement de rapports. Le Protocole de Montréal a été cité comme un bon point de départ pour ce qui est du renforcement des capacités, de la mise en œuvre et de la conformité dans le cadre du nouveau traité.</p> <p>Le GC2 a examiné les projets de textes compilés sur la mise en œuvre et la conformité, le financement et l'évaluation de l'efficacité, en s'assurant que toutes les soumissions étaient reflétées dans le projet révisé et en notant les domaines potentiels de fusion des paragraphes alternatifs.</p> <p>Les co-animateurs du GC2 ont compilé toutes les soumissions pour produire un texte révisé sur le renforcement des capacités ; les plans nationaux, le reporting des progrès réalisés et d'autres questions. Les États ont été examinés pour garantir que tous les points de vue sont pris en compte. Les cofacilitateurs travailleront à rationaliser le texte, à conserver tout le contenu de fond et à publier des mises à jour.</p>
<p><b>GC 3</b></p>	<p>Le GC 3 a entamé des discussions sur le préambule, les définitions, les principes et le champ d'application du traité : en tenant compte des discussions qui ont eu lieu lors de la réunion préparatoire.</p> <p>Une majorité écrasante d'Etats a soutenu le champ d'application décrit dans la Résolution 5/14 comme base pour le nouveau traité mondial.</p> <p>En ce qui concerne le champ d'application du nouveau traité mondial :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- beaucoup ont convenu qu'un article dédié au champ d'application n'était pas nécessaire.</li> <li>▪ La majorité des États a exprimé son soutien à l'inclusion des principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement dans le préambule du traité, y compris ceux qui proposent que certains principes soient intégrés dans les mesures pertinentes du traité.</li> <li>▪ Les définitions de termes clés tels que "plastique", "produits en plastique" et "cycle de vie" ont été parmi les plus nécessaires pour clarifier le traité. De nombreux États ont indiqué que les définitions des mesures spécifiques devraient être élaborées sur la base des définitions existantes dans d'autres processus multilatéraux en les adaptant si nécessaire au contexte du traité sur la pollution par les plastiques.</li> </ul> <p>Le GC 3 a conclu les discussions initiales sur le préambule, les définitions, les principes et le champ d'application du traité. La discussion sur les arrangements institutionnels a été entamée.</p> <p>Le GC3 3 a conclu les discussions initiales sur le préambule, les définitions, les principes et le champ d'application du traité, et a entamé les discussions sur les dispositions institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o On note une convergence significative sur les questions de champ d'application, y compris toutes les sources de pollution par le plastique, et sur la résolution 5/14 comme base du champ d'application du nouveau traité mondial.</li> </ul> <p>Une proposition des co-facilitateurs sur la partie I (préambule, définitions, principes, champ d'application): Les révisions sur le champ d'application et les principes seront basées sur les commentaires des États ; les définitions et le champ d'application seront réexaminés lors d'une autre session. La proposition des co-facilitateurs sur la partie V a reçu le soutien des États en tant que base pour la suite des travaux. Les États ont également soutenu un groupe de rédaction juridique chargé d'élaborer les dispositions finales, qui devraient intégrer les contributions de la 3<sup>e</sup> session du CIN.</p> <p>Simultanément, les discussions du GC3 ont conclu les discussions initiales relatives au préambule, aux définitions, aux principes et au champ d'application du traité et les discussions sur les dispositions institutionnelles ont été entamées</p> <p>Le GC3 a connu d'importants retards en raison de désaccords prolongés entre États membres sur plusieurs points.</p> <p>Questions de fond :</p>

		<p>o Plusieurs États craignaient que leurs points de vue ne soient pas reflétés dans le texte proposé par les co-facilitateurs : Portée, principes et autres questions. Les co-facilitateurs avaient proposé des options de haut niveau qui ont tenté de capter le large éventail de points de vue des États. Un certain nombre d'États <b>n'est toutefois pas disposé</b> à poursuivre les discussions sur cette base.</p> <p>o Un accord a été conclu pour ajouter les soumissions des États à plusieurs sections <b>et signaler tous</b> les éléments avec un texte notant le désaccord entre les membres sur le contenu, <b>en indiquant que le document était sujet</b> à d'autres modifications.</p>
<p><b>GC1</b> <b>GC2</b> <b>GC3</b></p>		<p>Les trois groupes de contact ont mené et conclu les discussions sur les travaux restants dans le cadre de leurs mandats respectifs, le GC1 étant le dernier à terminer, jusqu'aux premières heures du 7<sup>e</sup> jour. Le GC1 et le GC2 ont commencé à travailler dans la matinée. Dans l'après-midi, le GC2 et le GC3 ont poursuivi leurs discussions. Dans la soirée, le GC1 et le GC3 ont repris leurs travaux. Les textes discutés dans tous les groupes de travail ont vocation à être révisés sur la base des commentaires des États au cours de la journée et téléchargés sur le site web du CIN en temps voulu pour les considérations du Comité en plénière le dernier jour de la troisième session du CIN.</p>
<b>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>		
<b>19 novembre 2023</b>	<p>Tous les <b>pays ont insisté pour mettre</b> en exergue la nécessité de définir une portée et un objectif clairs <b>visant l'éradication de</b> la pollution par le plastique en considérant tout le cycle de vie du plastique, l'adoption des principes <b>tels</b> que les principes de Rio, le principe pollueur payeur, le principe des <b>responsabilités communes mais différenciées</b>, les Conférences des parties, l'organe subsidiaire, le financement ...</p> <p>Le GNA a formulé sa Déclaration commune, exprimé son avis et présenté une vision commune de la version zéro du texte de l'instrument.</p>	
<b>A RETENIR</b>	<p><b>Quelques points clés à retenir de la 3<sup>e</sup> session du CIN à Nairobi (13-19 novembre 2023)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus de 100 pays soutiennent l'interdiction mondiale et l'élimination progressive des plastiques les plus nocifs et évitables.</li> <li>- 140 pays souhaitent établir des règles mondiales contraignantes, par opposition à un traité basé uniquement sur des actions volontaires, comme le préconisent certains pays.</li> <li>- Pour la première fois, les négociateurs ont pu discuter et débattre du contenu d'un premier projet de texte du traité (« Draft zéro »).</li> <li>- Une poignée de pays peu ambitieux a eu recours à diverses tactiques pour faire dérailler le processus tout au long de la semaine, dans le but de retarder ou de bloquer des progrès significatifs.</li> <li>- La réunion s'est terminée sans plan formel pour les travaux intersessions au cours des cinq prochains mois menant à la <b>4<sup>e</sup> session du CIN (CIN-4), prévue</b> à Ottawa, Canada, en avril 2024.</li> <li>- Cela signifie que les gouvernements doivent s'organiser pour poursuivre le travail crucial entre les sessions. Cela comprend la recherche et l'identification des points communs sur les critères et les listes de groupes de produits, de polymères et de produits chimiques problématiques et évitables, ainsi que le financement.</li> <li>- Si les efforts de blocage se poursuivent en 2024, les délégations doivent se préparer à adopter l'accord final par un vote.</li> </ul>	